



EVALUATION TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Afin d'optimiser la réponse et de limiter les impacts sur l'environnement, il est nécessaire, avant de faire procéder aux opérations de nettoyage, de définir précisément :

- les techniques appropriées en fonction du type de littoral touché et du type d'arrivages,
- les limites de l'intervention et le niveau de nettoyage (le recours à certaines techniques de nettoyage sur certains secteurs sensibles peut être préjudiciable pour l'environnement ; des opérations ayant pour but d'atteindre un niveau de propreté supérieure à celui d'avant la pollution (quai déjà souillé par exemple) ne seront pas remboursées par l'assureur du pollueur),
- l'organisation générale du chantier et notamment la localisation des accès et des sites de stockage de haut de plage. Se reporter à la fiche "*Organisation générale d'un chantier*".

Ce travail sera réalisé par une équipe d'évaluation technique et environnementale composée de personnes formées aux techniques de nettoyage (stratégies de nettoyage, recommandations techniques et environnementales, organisation du chantier) et d'experts du milieu littoral (botanistes,...). Si la compétence technique n'existe pas au niveau communal ou intercommunal, vous pourrez faire appel à des aides extérieures (DE, DIREN, Cedre, ONF, conservatoire du littoral,...).

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif ORSEC, ce travail sera réalisé par une équipe d'évaluation attachée au PCF départemental comprenant notamment des représentants du PCA (DDE, SDIS pour les moyens matériels et humains et la logistique) et de la commune concernés, de la DIREN (précautions environnementales spécifiques), du Cedre.

Selon les circonstances, seront associés avec intérêt :

- le propriétaire ou gestionnaire du secteur (ONF, Réserve naturelle, Conservatoire du littoral)
- la DDASS (secteurs de pêche ou fréquentés par le public),

Les recommandations techniques et préconisations diverses (notamment le niveau de nettoyage) seront définies conjointement par les différents participants lors de la visite commune sur le site et elles seront consignées sur une fiche de site rédigée par le Cedre avec le soutien de la DIREN et autres participants si nécessaire. Cette fiche mentionnera les points suivants :

- description du site et de la pollution
- contraintes environnementales (sensibilité) et logistiques (accès, stockage)
- recommandations techniques (stratégies, techniques, procédures, moyens nécessaires) et préconisations environnementales
- limites de l'intervention

Ces fiches pourront éventuellement servir d'annexes techniques du document de consultation aux entreprises dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre. Elles serviront de référence lors de la procédure de réception des chantiers privés de nettoyage fin.